

SEANCE du 26 Juillet 2021

Le 26 juillet 2021, à 20 H 30, le conseil municipal de la commune de LANNEDERN, suivant convocation faite le 19 Juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de LANNEDERN, sous la présidence de Pauline CARO Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- M. FAVENNEC Philippe qui a donné procuration à M. Hervé BRABANT
- Mme Lucie RECORDON qui a donné procuration à M. Pierre Yves RICHARD
- Mme Laetitia HOURMANT, excusée

Secrétaire de séance : HUGUET Fabien

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité

Délibération 19-2021 : Reconduction de la convention relative à l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires

Par convention, la Commune, le Conseil Départemental du Finistère et la Région Bretagne sont partenaires pour le financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques.

Cette convention arrive à terme en juillet 2021. Il est proposé de la reconduire pour 3 ans dans les conditions suivantes :

- Deux heures hebdomadaires d'intervention,
- Participation communale : 1 216,90 € maximum par an.

Il est proposé au Le Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Mme. Le maire à signer la convention,
- D'AUTORISER l'inscription au budget de la participation communale au compte 611 d'un montant annuel de 1 216,90 € pour les 3 années à venir.

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération 20-2021 : Tarification de la cantine scolaire

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État a mis en place un soutien financier pour l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles. A compter du 1^{er} avril 2021. Ce sont l'ensemble des communes éligibles à la dotation de solidarité rurale « Péréquation » qui peuvent bénéficier de cette aide de l'État. Il est proposé d'appliquer ce dispositif dès la rentrée scolaire et de mettre en place les tarifs suivants pour la cantine scolaire :

CATEGORIE	TARIFS CANTINE SCOLAIRE PERIODE DU 01/09/2021 AU 31/08/2022
QF1 de 0 à 600 €	0.80 €
QF2 de 631 à 1050 €	1 €
QF3 1051 ou plus	1.50 €
Enfant non inscrit	3.00€
ENSEIGNANTS / PERSONNEL COMMUNAL	6.10€

Considérant l'intérêt personnel quel peuvent avoir en tant que parents d'enfants usager de la cantine, Pauline CARO, Emilie LE ROUX, et Sabrina LEBRIS FAUGLAS, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'AUTORISER la mise en place des tarifs de cantines tel que proposé.

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération 21-2021 : Tarifs communaux 2021

Le Maire propose de revoir les tarifs communaux de la cantine scolaire, la garderie périscolaire, la salle polyvalente, la halle, les concessions du cimetière et le prix du délaissé communal.

TARIFS DE LA GARDERIE :

Forfaits		Tarifs en 2021 (en €)
Matin ou soir*	1er enfant	1.85€
	2ème enfant	1.85€
	3ème enfant	1.30€
Matin et soir*	1er enfant	2.95€
	2ème enfant	2.95€
	3ème enfant	2.40€

* y compris le gouter

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

DEMANDEURS	ACTIVITE	Tarifs en 2021
associations locales	—	gratuit
associations extérieures	activité rémunératrice	120 €
	activité non rémunératrice	40 €
particuliers de la commune	café	45 €
	repas (toute la journée)	105 €
	location pour 2 jours	160 €
particuliers hors commune	café	45 €
	repas (toute la journée)	140 €
	Location 2 jours	195 €

TARIFS DE LOCATION DE LA HALLE

DEMANDEURS	Tarifs 2021
	(en €)
associations locales	gratuit
associations extérieures	20 €
particuliers de la commune	20 €
particuliers hors commune	20 €

TARIFS DES CONCESSIONS DE TERRAINS AU CIMETIERE COMMUNAL

—	DURÉ E	Tarifs en 2021
		(en € / m2)
concession	15 ans	35 €
	30 ans	70 €
colombarium	10 ans	190 €

(*) taxe d'ouverture de 20 € comprise

TARIF DU DÉLAISSÉ COMMUNAL

Le prix du délaissé communal	Tarif en 2021
	1.20 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER les tarifs communaux 2021 comme fixés ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération 22-2021 : Plan de relance numérique

Emilie LE ROUX, première adjointe, informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention déposé au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) a été retenu dès la première vague de sélection publiée le 28 mai 2021. Elle informe également le conseil qu'il faut passer à la deuxième phase du plan, c'est-à-dire l'étape de conventionnement (Cette procédure administrative dématérialisée consiste à compléter **un formulaire permettant d'établir un projet de convention de financement qui sera adressé par messagerie électronique et qu'il faudra ensuite signer**). **Pour rappel, le montant total du plan est de 5223€ (équipement et services). Il est subventionné à hauteur de 3322.10€. Le reste à charge de la commune est de 1900.90€.**

Il est demandé au conseil municipal :

D'AUTORISER Madame Le Maire à procéder à l'étape de conventionnement du plan de relance numérique et d'inscrire les montants au budget

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération 23-2021 : Plan bibliothèque

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, le Ministère de l'Education Nationale a décidé d'accorder une subvention pour redynamiser la bibliothèque de l'école. Cette subvention est soumise à un engagement financier minimum de 400€ de la commune afin d'augmenter la somme d'achat d'ouvrage.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'AUTORISER Madame Le Maire à engager financièrement la commune à hauteur de 400€ pour augmenter la somme d'achat d'ouvrage et ainsi répondre au critère imposé par l'éducation nationale.

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération 24-2021 : Règlement de service cantine-garderie

Le maire informe le conseil municipal qu'il serait judicieux de mettre en place un règlement de service pour la cantine/garderie. Elle présente le projet de règlement.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'AUTORISER la mise en place de ce règlement.

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération 25-2021 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie de 70 000 € est arrivée à échéance et doit être reconduite. Elle présente l'offre faite par le Crédit Agricole, à savoir une proposition d'un montant de 70 000€ sur 12 mois avec une commission d'engagement de 0,25% l'an soit 175€

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Mme Le Maire à procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie et à cet effet à passer tous les actes nécessaires.

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération 26-2021 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE 2021

Madame Le Maire donne lecture des propositions de crédits inscrites au Budget Primitif 2021 M4 ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE :

DEPENSES D'EXPLOITATION	
011- Charges à caractère générales	2 200,00 €
66- Charges Financières	1 520,00 €
042- Opération d'ordre de transfert entre section	6 829,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	10 549,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION	
70- Vente de produit fabriqué (électricité)	10 549,00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	10 549,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
16- Emprunt et dettes assimilées	6 255,00€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 255,00€

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	6 829,00 €
21 – Immobilisation Corporelles (Dégrèvement TVA panneau)	8 308,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 137,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le Budget Primitif ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE 2021

Délibération approuvée à l'unanimité.

La séance du conseil municipal comprend les délibérations :

19-2021 : Reconduction de la convention relative à l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires

20-2021 : Tarification de la cantine scolaire

21-2021 : Tarifs communaux 2021

22-2021 : Plan de relance numérique

23-2021 : Plan bibliothèque

24-2021 : Règlement de service cantine-garderie

25-2021 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

26-2021 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE 2021

Signatures :

Pauline CARO		Pierre Yves RICHARD	
Emilie LE ROUX		Sabrina LE BRIS	
Philippe FAVENNEC		Lucie RECORDON	
Laetitia HOURMANT		Hervé BRABANT	
Fabien HUGUET		Stéphane COHENNEC	
